

Présents : RAINERI Gérard, BARNOUIN Karina, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, POYOL Julie, REYNAUD Yohan.

Pouvoir : M. Hubert COLIN à Gérard RAINERI      Secrétaire de séance : Mme BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance 21/4/21.

1/ Choix de l'architecte pour la salle pluri-activités :

12 candidats ont répondu au marché public pour la création de la salle. Après une présélection, 3 ont proposé une note méthodologique, une esquisse, un planning et une offre de prix. Lors d'une audition, ils ont pu présenter leurs orientations aux élus. M. le Maire retrace les projets de chacun et propose de retenir le cabinet Obrador car son projet correspond au cahier des charges et aux attentes des élus. De plus, il s'avère que leur offre est la plus économiquement avantageuse, à savoir : 58 740.00 € HT et 67 320.00 € HT avec les options soit 8.9% de l'enveloppe financière affecté aux travaux de 660 000€ HT.

Vote pour : 10      Abstention : 01

2/ Avis sur le pacte de gouvernance :

La parole est donnée à Mme BARNOUIN Karina, 1<sup>ère</sup> adjointe. Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un **pacte de gouvernance** dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Le Pacte de Gouvernance prévoit de :

- Promouvoir un développement territorial équilibré dans le respect des femmes et des hommes, de leur environnement et des spécificités de chaque commune.
- Favoriser l'engagement de chaque élu communautaire pour qu'il trouve sa place dans la Communauté de Communes (débat, transparence, travail collectif...)
- Faire en sorte que tous les élus puissent investir le champ de la décision politique, dans le cadre d'une stratégie de groupe en s'appuyant sur les compétences techniques du personnel de la Communauté de Communes Vaison Ventoux.
- Assurer les fondamentaux de gestion, afin de dégager des marges de manœuvre pour le financement des projets portés par la Communauté de Communes, et de maîtriser la fiscalité et les tarifs communautaires
- Promouvoir une dimension prospective de notre intercommunalité qui est un lieu adapté pour réfléchir et mettre en œuvre des politiques publiques qui anticipent dans tous les domaines les évolutions démographiques, sociologiques, environnementales et technologiques. Dans ce sens, nous devons porter un projet de territoire qui s'inscrit sur le long terme et s'adapte en permanence.

Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses : Départ de M. MARCHWACKI Eric (20h)

06 août 2021 : suite à notre entrée au parc naturel du Ventoux, un concert (M Sorbier) sera organisé si les conditions sanitaires le permettent.

La chasse souhaite organiser une fête du village cet été. Idem en fonction de la crise sanitaire.

Chemin des Pinèdes, il y a une fuite d'eau qui provient soit d'une source soit d'une conduite cassée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

M. RAINERI Gérard, Maire